

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Daniel SAMEDI

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 avril 2025

La nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 12

Etaient présents : MM. SAMEDI, BODIN, Mme FONTENAY, JUMELIN, JUSSEAUME, GABOUT, PELLEROT, ZALIVADNI, Mmes BRUNET, LEDOUX, MARTIN , M. RIMBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BRIAND M. DE BOUILLÉ

Votant : 12

Le quorum étant atteint, la séance a été déclarée ouverte à 19h30.

Mme LEDOUX a été désignée en qualité de secrétaire.

Adoption du PV du 04 février 2025

Le Maire,

Après avoir demandé aux Conseillers Municipaux s'ils avaient des observations à formuler sur le procès-verbal du 4 mars 2025

Le procès-verbal du 4 mars 2025 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 8 avril 2025

- Vote du Budget Primitif 2025 « Commune »
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget Primitif 2025 Lotissement « Les Varennes 2 »
- Attribution subventions
- Présentation devis
- Gestion garderie
- Questions diverses

DELIBERATIONS

1/08042025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 « Commune »

Conformément aux article L.1612-1, L1612-2 et L.1612-4 du Code Général des collectivités territoriales, le budget doit être voté avant le 15 avril de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 24 mars 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du budget en résumant les orientations générales du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif communal 2025.

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	836 837.88€	FONCTIONNEMENT	836 837.88 €
INVESTISSEMENT	517 466.52€	INVESTISSEMENT	517 466.52€

2/08042025 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Vu le Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En raison d'un contexte incertain, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 3%-

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,53%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,72 %
- taxe d'habitation : 9,10%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la préfecture ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

3/08042025 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 Lotissement « Les Varennes 2 »

Vu la délibération approuvant la création d'un budget annexe qui regroupera les écritures comptables du lotissement « Les Varennes 2 ».

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses article L1612-1 ; L.1612-2 et 1612-4, le budget doit être voté avant le 24 mars 2025 de l'exercice budgétaire.

Vu la transmission du projet de budget par l'exécutif à l'assemblée délibérante le 24 mars 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le budget primitif lotissement « les Varennes 2 ».

	DEPENSES		RECETTES
FONCTIONNEMENT	193 005.00€	FONCTIONNEMENT	193005.00€
INVESTISSEMENT	242 584.79€	INVESTISSEMENT	242 584.79€

3/03042025 : ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subvention 2025, comme suit :

Association	Montant subvention
Association Parents d'Elèves	500€
Club de l'Amitié	400€
USEP Ecole Villiers	900€
USEP Ecole Villiers (transports)	900€
AFLVAB	700€
AFLVAB (course)	200€
AFLVAB (animation Pentecôte)	500€
SPA Luynes	50€
Tourisme Vert	240€
ADMR	250€
APE Collège	100€
Comité lutte contre le cancer	100€
Ass. Bibliothèque Castellevallérie	50€
Amicale des pompiers Château la Vallière	200€

Monsieur SAMEDI maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote, pour l'attribution de la subvention suivante :

Amicale Sportive de Villiers au Bouin	1 200€
---------------------------------------	--------

5/08045025 : DEVIS MARCHES MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la réfection des marches devant la mairie.

Entreprise	Montant TTC
SAS Stéphane BIGOT	6 618.00€
Sarl PAUMARD BATIMENT	13 315.72

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la SAS Stéphane BIGOT d'un montant de 6 618.00€ TTC

6/08042025 : DEVIS REFECTION DESSOUS DE TOIT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis pour la réfection des dessous de toit de la mairie.

Entreprise	Montant TTC
CLOAREC COUVERTURE	6 757.68€
FLABEAU	9 976.92€
BASTARD	10 253.53€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise CLOAREC COUVERTURE pour un montant de 6 757.68€ TTC

7 /08042025 : CLE CHOC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis de fourniture de clé choc.

Fournisseur	Marque	Montant H.T.
LANDAIS	DEWALT	685.70€
JOLIVET	SSW	659.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre des établissement LANDAIS d'un montant de 685.70€ H.T.

8/08042025 : GESTION GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une conférence des maires membres de la CCTOVAL, il a été évoqué la reprise de la gestion de l'accueil périscolaire à l'échelle intercommunale. Un diagnostic a été lancé pour évaluer la pertinence et l'intérêt de cette possible évolution.

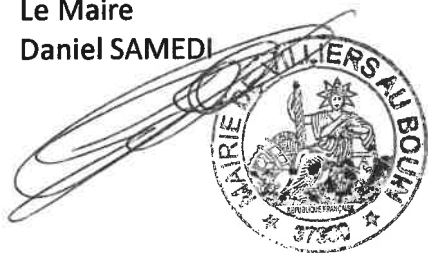
Le Conseil Municipal à l'unanimité est contre la gestion de la garderie périscolaire par la CCTOVAL et souhaite garder sa totale autonomie concernant les services périscolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Mme FONTENAY Donne les effectifs de l'école à la rentrée scolaire 2025-2026.

Le Maire

Daniel SAMEDI



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to the secretary of the meeting.